

Ajournement

Une fois que l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers a fait état du processus suivi par la SEDHL, le gouvernement canadien et le premier ministre ont encore une fois demandé au consortium de revoir sa décision. Les cinq propriétaires ont donc revu la décision et quatre d'entre eux l'ont confirmée.

Avec une participation de 8 p. 100 dans le projet, le gouvernement canadien ne peut remettre en question des décisions prises par un consortium qui appartient finalement au secteur privé.

J'espère avoir clarifié la question pour le député.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 18 h 41, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 41.)